

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance d'ajournement de la séance ordinaire du 23 septembre 2008 du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie tenue le 7 octobre 2008 à 19 h 50 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de madame Danielle Bolduc, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Madame Brunelle Lafrenière
Madame Sylvie Dupont-Simard	Monsieur Mario Lebel
Monsieur Denis Émond	Madame Line Lecours
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Lise Marchand
Monsieur Yvon Geoffroy	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Alain Gervais	Madame Diane Samson
Monsieur Réal Julien	Madame Nicole Thiffeault-Marchand
Monsieur Serge Lafontaine	Madame Nicole Trudel

Ainsi que monsieur Robert Vadeboncoeur, commissaire représentant du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Claude Leclerc. Monsieur Renaud Lévesque, directeur général adjoint, assiste également à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Richard Boyer	Directeur des Services des ressources humaines
Me Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des communications
Madame Maryse Demers	Directrice des Services éducatifs (jeunes)
Monsieur Christian Lafrance	Directeur des Services des ressources matérielles et de l'informatique
Monsieur Denis Lampron	Directeur des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
Monsieur Serge Trudel	Directeur des Services des ressources financières

L'absence de public à cette séance est constatée.

Président(e)

Les commissaires procèdent initialement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 52 1008 : Madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 1008-01 soit adopté en y ajoutant les articles suivants:

6.1 Félicitations.

QUE l'article 4.2 « Priorités 2008-2009 » soit retiré de l'ordre du jour et que l'article 4.3 soit plutôt considéré à l'article 4.2;

QUE soit également inscrit un nouvel article 4.3 :
« Comité exécutif ».

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès verbal

RÉSOLUTION 53 1008 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2008 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Nicole Thiffeault-Marchand PROPOSE que le secrétaire soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, décrit au document 1008-02, soit adopté avec la modification suivante :

✓ À la résolution 33 0908, que la date du « 14 octobre 2008 » soit remplacée par la date du « 20 octobre 2008 ».

Adopté unanimement

En l'absence de public, aucune intervention n'est faite à la période de questions réservée à l'assistance.

Considération est après faite des sujets présentés par la Direction générale. Monsieur Claude Leclerc fait alors part aux membres du conseil des commissaires de la recommandation du comité de sélection pour le comblement du poste de coordonnatrice ou coordonnateur aux services de l'enseignement à la formation générale des adultes et à la formation professionnelle.

Coordonnatrice
aux services de
l'enseignement à
la formation
générale des
adultes et à la
formation
professionnelle

RÉSOLUTION 54 1008 : CONSIDÉRANT, suite au nouveau service régionalisé de reconnaissance des acquis et des compétences, qu'un processus de recrutement et de sélection a été appliqué pour combler un poste vacant de coordonnatrice ou coordonnateur aux services de la formation générale des adultes et à la formation professionnelle;

Président(e)

Secrétaire

CONSIDÉRANT, à la suite de ce processus, que le comité de sélection formé en conformité avec la résolution 326 0608 a soumis une recommandation au conseil des commissaires concernant la nomination au poste de coordonnatrice ou coordonnateur aux services de la formation générale des adultes et à la formation professionnelle;

EN CONSÉQUENCE et en tenant compte de la recommandation du comité de sélection, madame la commissaire Nicole Trudel PROPOSE que madame Lucie Lafond soit engagée au poste régulier à temps plein de coordonnatrice aux services de la formation générale des adultes et à la formation professionnelle;

QUE cet engagement soit effectif à compter du 14 octobre 2008;

QUE cet engagement soit sous réserve des lois, des règlements et de la politique relatifs aux conditions de travail des cadres des commissions scolaires.

Adopté unanimement

Il est après cela procédé à l'adoption du « Plan stratégique 2008-2013 » de la commission scolaire.

Plan stratégique
2008 - 2013

RÉSOLUTION 55 1008 : CONSIDÉRANT, en référence à la *Loi sur l'instruction publique*, que chaque commission scolaire établit, pour l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, un plan stratégique couvrant une période de plusieurs années;

CONSIDÉRANT que ce plan est révisé et actualisé selon la périodicité déterminée par la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire, à la suite de consultations, a révisé son plan stratégique 2004-2007;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit adopté le « Plan stratégique 2008 – 2013 » décrit au document 1008-03.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires modifient ensuite une résolution relative à la désignation des membres du comité exécutif.

Désignation des
membres du
comité exécutif

RÉSOLUTION 56 1008 : CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 43 0908, que le conseil des commissaires a procédé à la désignation des membres du comité exécutif;

Président(e)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier cette résolution quant à certains membres;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que la résolution 43 0908 soit modifiée afin que le nombre de commissaires soit de cinq plutôt que sept et que les membres soient, outre les commissaires représentant du comité de parents, les suivants :

- ✓ madame Danielle Bolduc, présidente;
- ✓ madame Sylvie Dupont-Simard, commissaire;
- ✓ monsieur Denis Émond, commissaire;
- ✓ madame Nicole Thiffeault-Marchand, commissaire;
- ✓ monsieur Marco Trottier, commissaire.

Adopté unanimement

En étant aux sujets présentés par les commissaires, une résolution de félicitations est adoptée.

Félicitations

RÉSOLUTION 57 1008 : CONSIDÉRANT que l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie (U.R.L.S.M.) a récemment souligné le bénévolat en loisir et en sport dans la région en décernant notamment neuf « Certificats de reconnaissance » pour l'année 2008;

CONSIDÉRANT que monsieur François Daneault, enseignant au Carrefour Formation Mauricie à Shawinigan s'est vu remettre un tel « Certificat de reconnaissance »;

CONSIDÉRANT, particulièrement, que cette reconnaissance vise à souligner l'implication de monsieur Daneault dans les activités parascolaires notamment par la mise sur pied d'une équipe de hockey;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que des félicitations soient adressées à monsieur François Daneault à la suite de la réception du « Certificat de reconnaissance » de l'U.R.L.S.M.

Adopté unanimement

Relativement aux sujets présentés par les Services éducatifs (jeunes), les commissaires sont invités à participer à une formation en Science et technologie qui est offerte au personnel enseignant et qui aura lieu le 10 octobre prochain.

Par la suite, et en référence aux sujets présentés par les Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, une entente de services est autorisée avec le Centre local d'emploi de La Tuque, et ce, au terme des renseignements fournis par monsieur Denis Lampron.

Président(e)

Entente de services
avec le Centre
local d'emploi de
La Tuque

RÉSOLUTION 58 1008 :

d'immeuble est offerte à La Tuque;

CONSIDÉRANT qu'une formation pour l'obtention du
diplôme d'études professionnelles en entretien général

CONSIDÉRANT le contrat de service entre la
Commission scolaire de l'Énergie et le Centre local d'emploi de La Tuque;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Mario
Lebel PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'une entente de services (231010-0) avec
le Centre local d'emploi de La Tuque concernant le diplôme d'études professionnelles en
entretien général d'immeuble;

QUE, par suite, la présidente, madame Danielle Bolduc et
le directeur général, monsieur Claude Leclerc, soient autorisés à signer cette entente pour et
au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, les commissaires considèrent les sujets présentés par le
Secrétariat général et Communications. Des résolutions sont initialement adoptées concernant
une élection partielle à la suite des informations fournies par Me Serge Carpentier.

Nomination du
président
d'élection

RÉSOLUTION 59 1008 :

d'élection;

CONSIDÉRANT, en vertu de la Loi sur les élections
scolaires, que le directeur général est d'office le président

CONSIDÉRANT qu'une élection partielle aura lieu le 30
novembre 2008 pour la circonscription électorale numéro 20;

CONSIDÉRANT l'expertise et la disponibilité que la tâche
de président d'élection requiert;

CONSIDÉRANT, de ce fait, qu'il y a lieu que le conseil
des commissaires nomme une personne autre que le directeur général pour agir à titre de
président d'élection;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal
Julien PROPOSE que Me Serge Carpentier soit nommé président d'élection de la Commission
scolaire de l'Énergie pour l'élection partielle du 30 novembre 2008 pour la circonscription
électorale numéro 20.

Adopté unanimement

Rémunération du
personnel électoral
– Élection partielle
circonscription
numéro 20

RÉSOLUTION 60 1008 :

numéro 20;

CONSIDÉRANT qu'une élection partielle aura lieu le 30
novembre 2008 pour la circonscription électorale

Président(e)

Secrétaire

CONSIDÉRANT que la commission scolaire fixe le tarif de la rémunération et des frais des membres du personnel électoral, lequel ne peut excéder celui fixé en vertu de la Loi électorale;

EN CONSÉQUENCE, le commissaire Claude Béland PROPOSE que la rémunération des membres du personnel électoral et les frais de formation soient ceux fixés en vertu de la Loi électorale;

QUE les frais de déplacement, de repas et de séjour, requis le cas échéant, soient ceux établis par la Politique de frais de déplacement, de repas et de séjour de la commission scolaire.

Adopté unanimement

Prévisions
budgétaires –
Élection partielle
circonscription
numéro 20

RÉSOLUTION 61 1008 :

novembre 2008;

CONSIDÉRANT qu'une élection partielle doit être tenue dans la circonscription électorale numéro 20, le 30

CONSIDÉRANT, par suite, que le président d'élection a élaboré des prévisions budgétaires afférentes à cette élection;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que soit déposé le document 1008-04 relatif aux prévisions budgétaires de l'élection partielle de la circonscription électorale numéro 20;

QUE soit autorisé un ajout budgétaire au montant de 24 732 \$ pour cette élection partielle.

Adopté unanimement

Poursuivant, les commissaires procèdent ensuite à la désignation de délégués ou représentants au sein des organismes externes, de comités internes et de comités de travail pour l'année en cours.

Délégations ou
représentations au
sein des
organismes
externes 2008-
2009

RÉSOLUTION 62 1008 :

scolaire et de ses établissements au sein de la région;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires d'assurer une visibilité constante de la commission

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie est un acteur d'importance dans le développement socio-économique;

CONSIDÉRANT également l'importance de l'implication des commissaires :

✓ dans les organismes voués au développement local ou régional;

Président(e)

Secrétaire

- ✓ dans les organismes qui sont en lien avec la mission de la commission scolaire dans le cadre de ses services;
- ✓ dans les organismes constituant une zone d'influence d'importance en raison des enjeux liés à ces organismes, de la tribune publique ou du rayonnement afférent;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Thiffeault-Marchand PROPOSE que soient autorisées, pour l'année scolaire 2008-2009, les délégations ou représentations au sein des organismes externes décrites au document 1008-05.

Adopté unanimement

Comités internes
2008-2009

RÉSOLUTION 63 1008 :

fonctionnement;

CONSIDÉRANT que divers comités sont mis en place au sein de la commission scolaire, et ce, dans le cadre de son

CONSIDÉRANT que la désignation de représentants de la commission scolaire est, de ce fait, requise;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que soit adopté le document 1008-06 relatif aux représentants de la commission scolaire aux divers comités internes pour l'année 2008-2009.

Adopté unanimement

Comités de travail
de l'année en
cours

RÉSOLUTION 64 1008 :

cadre de son fonctionnement;

CONSIDÉRANT que divers comités de travail sont mis en place au sein de la commission scolaire, et ce, dans le

CONSIDÉRANT que la désignation de représentants de la commission scolaire est, de ce fait, requise;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que soit adopté le document 1008-07 relatif aux représentants de la commission scolaire aux divers comités de travail de l'année en cours.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, une modification est apportée à un acte d'établissement d'une école.

Modification d'un
acte
d'établissement

RÉSOLUTION 65 1008 :

d'établissement des écoles et des centres 2008-2009 décrits au document 0408-05, lequel document a été remplacé par le document 0908-04 (Résolution 26 0908);

CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 242 0408, que la commission scolaire a adopté les actes

Président(e)

CONSIDÉRANT que la commission scolaire désire mettre à la disposition d'une école secondaire des locaux d'un autre établissement;

CONSIDÉRANT, de ce fait, qu'une modification de l'acte d'établissement de cette école est requise;

EN CONSÉQUENCE, et sous réserve de la consultation du conseil d'établissement, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que l'acte d'établissement de l'école secondaire des Chutes soit modifié afin de mettre à leur disposition les locaux de l'immeuble situé au 1133, rue Notre-Dame à Shawinigan et identifié sous le nom de l'école de la Jeune-Relève (code immeuble : 742087);

QUE, par suite, le document 0908-04 soit mis à jour en tenant compte de ces modifications et remplacé par le document 1008-08.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires considèrent après cela les sujets présentés par les Services des ressources humaines. Les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées, et ce, au terme des renseignements fournis par monsieur Richard Boyer.

Entente

RÉSOLUTION 66 1008 : CONSIDÉRANT qu'un accord de principe est intervenu avec le Syndicat du personnel de soutien de la Mauricie (S.E.S.M.) relativement à de la conciergerie;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'une entente avec le syndicat précité sur les sujets suivants :

- ✓ Amendement du plan d'effectifs actuel et application de la clause 7-3.07 pour fins de mécanisme;
- ✓ Abolition du poste de concierge (-9,275 m²) de 25,8025 % détenu par madame Josée Provencher;
- ✓ Réaffectation de madame Josée Provencher dans un poste vacant de concierge (-9,275 m²) de 51,6129 %;

QUE la présidente et le directeur général soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Président(e)

Engagements

RÉSOLUTION 67 1008 :

service de garde;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit combler des postes d'éducatrice ou d'éducateur en

CONSIDÉRANT les dispositions liant applicables aux fins de comblement d'un poste vacant;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Mario Lebel PROPOSE que soit autorisé l'engagement des personnes suivantes :

- ✓ Hélène Gauthier, éducatrice en service de garde, poste de moins de 15 heures à temps partiel, à caractère cyclique de 7,5 hres/semaine, à l'école Jacques-Buteux à La Tuque, et ce, à compter du 8 octobre 2008;
- ✓ Line Boutet, éducatrice en service de garde, poste de moins de 15 heures à temps partiel, à caractère cyclique de 7,5 hres/semaine, à l'école Jacques-Buteux à La Tuque, et ce, à compter du 8 octobre 2008.

Adopté unanimement

Engagements

RÉSOLUTION 68 1008 :

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit combler des postes de personnel professionnel;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé à la tenue d'un comité de sélection et que celui-ci a soumis une recommandation quant à l'engagement de personnes;

CONSIDÉRANT également l'application des dispositions liant pour combler un poste vacant;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE d'accepter l'engagement des personnes suivantes :

- ✓ Isabelle St-Hilaire, conseillère pédagogique, poste à temps complet de 35 heures/semaine au secteur Bas Saint-Maurice, et ce, à compter du 8 octobre 2008;
- ✓ Yves Léger, conseiller en orientation, poste à temps complet de 35 heures/semaine au secteur Haut Saint-Maurice, et ce, à compter du 8 octobre 2008.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de la correspondance reçue en date du 7 octobre 2008.

À 20 h 25, il est procédé à la clôture de la séance.

Président(e)

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 69 1008 : Monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que
soit déclarée close la présente séance du conseil des
commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT(E)

SECRÉTAIRE

Président(e)

Secrétaire